

Compte rendu n°47

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 AOUT 2012 A 19H

1/ le conseil municipal reçoit Bernard TEMPERE, Président de l'association ASPIR (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Industrielle de Retournac). Ce dernier évoque les difficultés rencontrées pour la remise en route de la machine à vapeur. Il est nécessaire d'acheter de nouvelles pièces dont le montant s'élève approximativement entre 800 et 1 000 €.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'achat des pièces nécessaires à la réhabilitation de la machine et du local par la commune pour le compte de l'association à concurrence d'un montant de 1 000 €.

2/Reprise du soutènement du mur parking presbytère près maison retraite

dans le cadre des travaux d'extension de la Maison de Retraite Estimation des travaux suite à mise en concurrence : 32 000 € HT. **unanimité**

3/ conteneurs collectifs ordures ménagères principe de création d'espaces aménagés, définition d'une première liste pour l'exercice 2012

liste emplacement conteneurs poubelles adressée **au SICTOM ou la Communauté de communes des Sucs avec devis afin de bénéficier de subventions**

une fois cette liste validée par SYCTOM et CCDS, subvention possible de 570€ par emplacement cout estimé : 2000 € HT par emplacement (peut-être moins si marché global)

- Sarlanges : 2 - la navette - Retournac bourg (route de Vousse, place du Marché, Parking des Fuseaux, Place de la République, Place du 11 Novembre, rue de l'hôtel de ville, Square du 8 mai, Aire de camping car, route du camping sous le pont). **Approbation à l'unanimité**

4/ enfouissement réseaux secs à l'occasion du renforcement réseau électrique rue de la Liberté et rue de la paix. Approbation à l'unanimité

5/ réhabilitation puits la Brousse Approbation à l'unanimité

6/ communication de la décision du Tribunal Administratif affaire M. Gérard SOULIER contre Direction Départementale des Finances Publiques et la commune de Retournac

rejet de la requête de M Gérard SOULIER par le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

7/Appartement situé 12 place du 11 novembre :

Approbation à l'unanimité du conseil municipal pour la mise en vente moins deux abstentions (Jean FURNON et Michèle BAYARD)

L'information de mise en vente sera communiquée aux acquéreurs éventuels et sera publiée dans le bulletin municipal. La vente sera faite au plus offrant sur la base de l'estimation de France Domaines.

8/ demande d'installation d'une cuisine ambulante proposant des produits frais (burgers, pâtes, fajitas, boissons)1 fois par semaine en soirée le jour où aucun commerce ambulant n'est présent sur et uniquement sur le lieu habituel de ces activités de commerce non sédentaires de restauration à emporter. **Approbation à l'unanimité**

9/ Comité d'expansion économique de la Haute-Loire : adhésion : 20 € Approbation à l'unanimité. Par ailleurs, le Maire propose au comité d'expansion une utilisation temporaire de la salle d'exposition temporaire comme un « show room » en faveur des entreprises et de l'activité économique de l'arrondissement.

10/ Alimentation Eau Potable ASSAINISSEMENT

10-A- Périmètre de protection des captages

4 offres reçues. **Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du moins disant : le bureau d'études AB2R pour un montant de 7 285 € HT.**

10-B- Convention relative à une mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le conseil général Montant de la mission : 1 195,20 € **unanimité**

10 - C - ASSAINISSEMENT SARLANGES : Approbation à l'unanimité du conseil municipal du choix du cabinet Joël GRENIER, consultant foncier avec des honoraires suivants de 380 € HT par propriétaire (phase amiable) pour les négociations foncières

11 - vie associative

11 - A- versement des droits de place du Vide-greniers du 20 mai 2012 à Retournac Sports Loisirs sous forme de subvention de 1 637,70 € unanimité

11 - B- Demande de subvention Moto-Club MCR retournaçois

500€ pour la mise en service, l'assurance et l'entretien du terrain destiné à l'entraînement des jeunes. L'estimation des coûts est estimée à 500 € **unanimité**

11 - C - Halte garderie les coquins demande de prise en charge d'heures quotidiennes de ménage (le cas échéant cette question sera traitée en F5)

A raison d'une heure trente de ménage par jour, soit 7h30 par semaine soit un coût d'environ 3810€/an.

Le conseil municipal décide de surseoir à statuer dans l'attente rencontre avec la communauté de Communes des Sucs. Celle-ci devra indiquer qui prend en charge les heures de ménages afin d'aboutir à une unicité de traitement et d'application de la compétence sur l'ensemble du territoire de l'établissement public de coopération intercommunale.

12 - PERSONNEL

12 - A régularisation du temps de travail de trois agents de catégorie C filière technique unanimité

12 - B - Avancement de grade de trois agents de catégorie C filière technique après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire unanimité

12 - C - Demande poste ATSEM école Théodore Monod

Monsieur le Directeur de l'école Théodore Monod fait la demande d'un poste supplémentaire d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles ATSEM à mi-temps (les matins) pour la classe de CP / grande section.

Le Maire a pris acte de cette demande.

Ce poste a été proposé à deux agents du musée par voie de détachement, afin que la commune garde la même masse de dépenses de personnel. Ces agents ont donné leur réponse négative ce vendredi 3 août 2012.

Deux candidatures spontanées d'agents issus d'autres services ont été également reçues en interne. Toutefois, il apparaît que ces deux agents sont actuellement à temps non complet pour l'un : 33h/hebdos, à temps complet pour l'autre ne disposent pas eux non plus du diplôme permettant d'être candidat au concours externe d'ATSEM, à savoir le CAP petite enfance.

Aussi et en conséquence, **un choix s'offre au conseil municipal**, dans le respect des statuts de la fonction publique territoriale

entre la **solution n°1 : Refuser désormais l'accueil des enfants de moins de trois ans**

et la **solution n°2 : continuer d'accueillir les enfants de moins de trois ans**

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour le maintien de l'accueil des enfants de moins de trois ans

Afin d'assurer ce service dans de bonnes conditions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'ATSEM à temps non complet (33% soit 12h/semaine en période scolaire sur 36 semaines/an) et de le pourvoir de façon statutaire, à savoir par un titulaire du concours donc un fonctionnaire par voie de détachement, mutation, ou par un lauréat du concours.

Il convient de déclarer immédiatement la création de ce poste auprès du centre de gestion, avec un avis de recrutement par voie statutaire, et un délai de 3 semaines, en vue d'une prise de fonction immédiate soit au 3 ou 6 septembre 2012.

**LA MAIRIE DE RETOURNAC RECRUTE SELON CONDITIONS STATUTAIRES
(mutation, détachement, lauréat du concours)**

Détail de l'offre n004312080081

Intitulé du poste : ATSEM

Employeur : COMMUNE DE RETOURNAC 16 RUE DE L HOTEL DE VILLE 43130 RETOURNAC

Lieu de travail : 43130 Retournac

Date de publication de l'offre : 07/08/2012

Poste à pourvoir le : 04/09/2012

Date limite candidature : 29/08/2012

Type de l'emploi : Emploi permanent

Nombre de postes : 1

Service : Ecoles

Grade recherché : ATSEM de 1ère classe

Descriptif de l'emploi : L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles assiste le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants. En tant que membre de la communauté éducative, il peut être chargé de la surveillance des très jeunes enfants dans les cantines. Il peut aussi avoir des missions d'accueil de loisirs en dehors du domicile parental des très jeunes enfants. En outre, il peut assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants handicapés

Missions : 1 -

Activités principales

- Accueillir avec l'enseignant des enfants et des parents ou substituts parentaux
- Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants
- Assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques
- Aménager et entretenir des locaux et des matériaux destinés aux enfants
- Transmettre les informations
- Participer aux projets éducatifs

2 - Activités spécifiques

- Lors du temps de restauration scolaire : encadrer les enfants au cours du repas ; mettre en place des activités adaptées au temps du midi
- Prendre en charge les enfants avant et après le repas, avant et après l'École
- Accompagner les enfants à la sieste
- Participer aux temps périscolaires et extrascolaires

Profils demandés : - Etre Diplômé du CAP petite enfance

- Etre titulaire du concours d'ATSEM

SAVOIRS

- * Permettre le développement de l'enfant à partir de 2 ans (capacités motrices, socio-affectives et cognitives)
- * Respecter les principes élémentaires d'hygiène et de sécurité
- * Favoriser l'éveil des enfants en proposant avec l'enseignante des techniques de jeux et des projets Éducatifs
- * Maîtriser parfaitement les techniques d'utilisation des produits phytosanitaires

SAVOIR-FAIRE

- * **Accompagner l'enfant dans ses apprentissages quotidiens**
- * **Aider à l'acquisition de l'autonomie**
- * **Assurer la sécurité des enfants**
- * **Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité**
- * **Mettre en oeuvre des techniques de jeux et des activités**
- * **Entretenir et vérifier les locaux et le matériel mis à disposition des enfants**

SAVOIR-ETRE

- * **Ecouter**
- * **Savoir gérer les conflits**
- * **Savoir communiquer**
- * **Disposer d'un sens de l'organisation**
- * **Etre autonome, responsable, discret, patient**

Temps de travail : Non complet

Durée hebdomadaire : 12h00

Type d'hébergement : Pas de logement

Infos complémentaires : Mairie de Retournac 04 71 59 41 00

Courriel : mairie@ville-retournac.fr

Téléphone collectivité : 04 71 59 41 00

13 – Culture, musée

exposition l'art du facteur d'orgue et de clavecin par Franck BISTOCCHI au musée des manufactures de dentelles de Retournac – musée de France

Correspondance entre le répertoire, esthétique et ornementation dans la facture instrumentale et celles pratiquées dans le domaine vestimentaire, ou mobilier dans l'art dentellier, illustrée à partir des collections existantes du musée des manufactures de dentelles musée de France acquises notamment grâce au concours du conseil général de la Haute-Loire qui a favorisé de la politique d'acquisition du musée. Des enregistrements, afin de garder un souvenir auditif et visuel de cette exposition, seront réalisés progressivement durant les prochains jours et disponibles sur le net (you tube). **Il est rappelé que les instruments sont mis à disposition gratuitement par le facteur d'orgue et de clavecin.**

14 – Foncier

Foncier : Régularisation de parcelles grévées par l'emprise de la Route de Daveyne à l'euro symbolique **unanimité**

15 – Site internet :

réalisé par un étudiant lors d'un stage au printemps 2008. Depuis, il y a eu une évolution des attentes une refonte sera réalisée, sous forme de vacations. **unanimité**

16 - matérialisation emplacements aire camping cars par la mise en place de rondins

17 - compte rendu de l'Assemblée générale de l'association du village de Jussac, étude pour agrandissement cour école à réaliser. Mais avant, il conviendra qu'une rencontre entre le propriétaire riverain et le fermier concerné soit organisée

18- communication d'un courrier sur l'accueil au musée

Relatif aux conditions d'accueil des visiteurs au musée, à la communication de l'établissement et son aspect culturel et artistique trop restrictif à développer davantage.

19 - Date Repas des Aînés : lundi 10 décembre 2012

20. Prochain conseil municipal : vendredi 28 septembre à 19H

Pour l'agenda des prochaines manifestation merci de se reporter au compte rendu n°46 (encore disponible en mairie sinon sur le site internet).

2 Changements :

- Bienvenue aux enseignants : lundi 3 septembre à 16h30 au musée (vous êtes tous invités)**
- ouverture de la piscine : prolongée jusqu'au jeudi 30 août inclus avec nocturne finale de 19h30 à 21h45**